

# Infos communales

**07 JUILLET 2017**

**Commune de LAUDREFANG**

## **I) Nos toilettes ne sont pas des poubelles**

Jeter des déchets dans les toilettes, dans l'évier ou l'avaloir ce n'est pas sans conséquences. Chez vous, les lingettes, par exemple, peuvent boucher les toilettes, et ça, c'est plutôt gênant ...

Elles posent aussi problème dans nos installations, comme elles ne se désagrègent pas, elles flottent dans les canalisations, s'accrochent aux obstacles et s'y agglutinent. Au final, ces masses compactes bouchent les canalisations, mettent en péril les pompes de relevage et créent de gros soucis aux techniciens de nos stations d'épuration.

Curer les canalisations coûte cher, en main d'oeuvre et en évacuation des déchets récoltés. Autre problème, en cas de fortes pluies, si le réseau d'égout est obstrué, il sature plus vite et les eaux usées refoulent vers les habitations, sur les voiries ou dans la nature.

Et il n'y a pas que les lingettes, cotons, démaquillants, serviettes et tampons hygiéniques, cotons tiges, cure-dents etc...

Une seule solution pour tous ces déchets, la poubelle (les lingettes sont parfois dites biodégradables. En réalité, elles n'ont pas le temps de se désagréger dans les canalisations et les obstruent).

**Adoptons les bons gestes.**

## **II) Mesures limitant provisoirement l'usage de l'eau en raison de la sécheresse**

En raison de la sécheresse actuelle le Département de la Moselle a été placé en « alerte » par arrêté préfectoral en date du 22 juin 2017 n° 2017-DDT/SABE/EAU-N°50.

Par conséquent :

- il est interdit de remplir les piscines privées
- il est interdit de laver sa voiture sauf dans les stations professionnelles
- le nettoyage des trottoirs, terrasses et façades est limité au strict nécessaire
- l'arrosage des pelouses et espaces verts est interdit de 11h00 à 18h00
- l'arrosage des jardins potagers est interdit de 11h00 à 8h00 et il doit être uniquement manuel